



FEDERATION INTERNATIONALE FELINE
FIFe



ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

**25+26.05.2023
9.00–18.00**

**Eco Hôtel Vila Galé Albacora
Tavira
Portugal**

ORDRE DU JOUR

1. **Accueil de la présidente**
2. **Appel des délégués**
3. **Élection de deux scrutateurs et de trois vérificateurs du procès-verbal de l'AG 2023**
4. **Rédaction du procès-verbal**
5. **Approbation de l'ordre du jour**
6. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2022 à Plzeň (CZ)**
7. **Rapport de la présidente** distribué à l'AG
8. **Rapport du secrétaire général** distribué à l'AG
9. **Rapport du trésorier**..... distribué à l'AG
10. **Rapports des deux contrôleurs aux comptes**..... distribué à l'AG
11. **Discussions sur les rapports du trésorier et des contrôleurs aux comptes**
12. **Décharge de responsabilité:**
 - a) du comité
 - b) du trésorier
13. **Rapports des commissions** **page 5**
 - a) La commission d'élevage & l'enregistrement (CEE)5
 - b) La commission de discipline (CD)5
 - c) La commission de la santé & du bien-être (CSB)5
 - d) La commission des juges & des standards (CJS).....6
 - e) La commission des expositions (CdE)page 7
14. **Autres rapports**..... **page 7**
 - a) L'administratrice des conseils de race7
 - b) Rapports sur les chats élevés/importés et enregistrés au sein de la FIFe 2022 distribué à l'AG
15. **Élections** (*Les membres qui ont proposés un candidat figurent sous ou après le nom du candidat*)
 - a) **Élection d'un vice-secrétaire pour une période de 3 ans**

Candidat :
M. Charles Spijker (NL-Felikat) est proposé par Felikat (NL), AFA (AR), KKÖ (AT), FBe (BE), ČSCH-SCHK (CZ), EKL-Felix (EE), FFF (FR), FB (GB), FH (HU), LFA-Bubaste (LT), CFCA (LV), FFM (MX), KKM (MY), Mundikat (NL), NRR (NO), CPF (PT) et SVERAK (SE).
 - b) **Élection d'un vice-trésorier pour une période de 3 ans**

Candidat :
M. Karl Preiss (AT-KKÖ) est proposé par KKÖ (AT), AFA (AR), FBe (BE), ČSCH-SCHK (CZ), EKL-Felix (EE), FFF (FR), FB (GB), FGR (GR), FH (HU), LFA-Bubaste (LT), CFCA (LV), FFM (MX), KKM (MY), Felikat (NL), Mundikat (NL), NRR (NO), CPF (PT) et SVERAK (SE)
 - c) **Élection de 3 membres à la Commission de Santé & du Bien-être pour une période de 3 ans**

Candidats par ordre alphabétique :

 - **Mme Petra Černa (CZ)** est proposée par ČSCH-SCHK (CZ), KKÖ (AT), FBe (BE), 1. DEKZV e.V. (DE), FFF (FR), FB (GB), FGR (GR), KKÍ (IS), FFM (MX), Mundikat (NL), NRR (NO), CPF (PT), FAF-FR (RO) et SVERAK (SE).
 - **Mme Jurgita Gustaitiene DVM (LT)** est proposée par LFA-Bubaste (LT), AFA (AR), KKÖ (AT), EKL-Felix (EE), FGR (GR), CFCA (LV), FFM (MX), KKM (MY), CPF (PT) et ZFDS (SI).
 - **M. Vladimir Isakov DVM (BY)** est proposé par FH (HU), AFA (AR), EKL-Felix (EE), FGR (GR), LFA-Bubaste (LT), CFCA (LV) et KKM (MY).
 - **Mme Vanja Knez DVM (SI)** est proposée par ZFDS (SI) et Mundikat (NL)
 - **Mme Sara Moroni (IT)** est proposée par Felikat (NL), AFA (AR), KKÖ (AT), FBe (BE), FFB (BR), FD (DK), EKL-Felix (EE), FB (GB), LFA-Bubaste (LT), NRR (NO), CPF (PT), FAF-FR (RO), SVERAK (SE), ZFDS (SI) et UFU (UA).
 - **Mme Sirpa Pietikäinen (FI)** est proposée par SK (FI).

d) Élection de 3 membres à la Commission des relations publiques pour une période de 3 ans

Candidats par ordre alphabétique :

- **M. George Dorgiakis (GR)** est proposé par FGR (GR).
- **Mme Anžela Fomičeva (LV)** est proposée par CFCA (LV) et LFA-Bubaste (LT).
- **Mme Brigita Guobe (LT)** est proposée par CFCA (LV).
- **M. Danijel Iveta (HR)** est proposé par FBe (BE) et Felikat (NL).
- **Mme Adéla Justová (CZ)** est proposée par ČSCH-SCHK (CZ).
- **Mme Hjördis Kanninen (NL-Felikat)** est proposée par Felikat (NL) et FBe (BE)
- **Mme Anda Porumb (RO)** est proposée par FAF-FR (RO).
- **Mme Anna Wijbrands (NL-Mundikat)** est proposée par Mundikat (NL).
- **Mme Anna Wilczek (PL)** est proposée par FBe (BE), FFB (BR), FFF (FR), FB (GB), FGR (GR), ANFI (IT), Felikat (NL) et SVERAK (SE).

e) Élection de 2 membres à la Commission des juges & des standards pour une période de 2 ans

Candidats par ordre alphabétique :

- **M. Francesco Cinque (IT)** est proposé par ANFI (IT), AFA (AR), KKÖ (AT), FBe (BE), FFB (BR), FFH (CH), ČSCH-SCHK (CZ), 1. DEKZV e.V. (DE), FD (DK), EKL-Felix (EE), FFF (FR), FGR (GR), FH (HU), KKÍ (IS), LFA-Bubaste (LT), CFCA (LV), FFM (MX), KKM (MY), Felikat (NL), Mundikat (NL), NRR (NO), CPF (PT), FAF-FR (RO), SVERAK (SE) et UFU (UA)
- **M. Mirosław Skotarczyk (PL)** est proposé par FPL (PL), KKÖ (AT), FBe (BE), FFH (CH), 1. DEKZV e.V. (DE), EKL-Felix (EE), FFF (FR), FB (GB), ANFI (IT), KKM (MY), Felikat (NL), Mundikat (NL), NRR (NO), CPF (PT), FAF-FR (RO) et SVERAK (SE).

16. Finances – Rapport financier

Le trésorier va envoyer le rapport complet aux membres séparément par poste ou email.

- a) Détermination des taxes pour la période du 01.01.2024 au 31.12.2024
- b) Détermination de l'indemnité mensuelle du secrétaire général du 01.01.2024 au 31.12.2024

17. Présentation du budget pour l'année 2024, discussion et vote

18. Demande d'adhésion en tant que membre sous parrainage (majorité qualifiée – ¾)

Aucune application

19. Rapports sur les membres sous parrainage (sans vote)

Bulgarie (BG) – Federation of Felinology Bulgaria (FFBg)

Parrain: FAF-FR - Felis Romania (RO).....page 9

20. Demande d'adhésion en tant que membre à part entière (majorité qualifiée – ¾)

Aucune application présentée

21. Propositions

a) Propositions concernant les statuts (majorité qualifiée – ¾)..... page 10

- NL (Felikat) proposition 1: § 4.5. Modification et addition.....page10

b) Propositions concernant le règlement intérieur page 10

- AT (KKÖ) proposition 1: Nouvelle article § 9-2 – FIFe Feline Fund 10
- LU (LCC-FFL) proposition 1: § 4.15 Addition..... 10
- LU (LCC-FFL) proposition 2: Nouvelle Annexe – Tableau des montants exacts des indemnités.... 11
- NO (NRR) proposition 1: Annexe 1 – modification des taxes expositions..... 11

c) Propositions concernant les standards (y compris la partie générale) et la liste EMS..... page 11

- DK (FD) proposition 1: SBI – Modification liste des défauts 11
- NL (Felikat) proposition 2: BLH/BSH – permission yeux verts pour smoke..... 13
- NL (Mundikat) proposition 1: Partie générale – dessin tabby pour Van (01) et Arlequin (02) 13
- CJS proposition 1: - Modification des standards/règlement des expositions – LPL/LPS 13

d) Propositions concernant le règlement d'élevage et d'enregistrement..... page 14

- NL (Mundikat) proposition 2: § 3.3 – Addition 2 portées en 12 mois 14
- PL (FPL) proposition 1: § 2.2.1 – Addition surface au sol pour les chats 14
- SE (SVERAK) proposition 1: § 2.3.3 – Modification âge chatons..... 14
- CEE proposition 1: § 5.2.6 Suppression d'un nom d'affixe 15

e)	Propositions concernant le règlement des conseils de race	page 15
	• Aucune proposition présentée	
f)	Propositions concernant le règlement des juges & des élèves-juges	page 15
	• Aucune proposition présentée	
g)	Propositions concernant le règlement des expositions	page 15
	• AT (KKÖ) proposition 2: Modification § 4.6.....15	
	• BE (FBe) proposition 1: Nouvelle article titres nationaux champion/premier et certificats16	
	• BE (FBe) proposition 2: Addition champions chatons.....20	
	• BY (Felinolog) proposition 1: Annexe 1 – Inclusion de Biélorussie21	
	• ID (ICA) proposition 1: Nouvelle annexe – Exception classes 7-10 – 2 juges.....21	
	• IT (ANFI) proposition 1: Annexe 2 – Inclusion of d'Italie21	
	• MD (FM) / RO (FAF-FR) / UA (UFU Prop. conjointe § 2.6.6/§ 4.11 – Black Sea Winner Group.....22	
	• NO (NRR) proposition 2: Annexe 2 – Inclusion de Norvège.....22	
	• PL (FPL) proposition 2: § 2.6.6 - Addition Pologne dans groupe Baltic Winner Show22	
	• PL (FPL) proposition 3: § 5.4 – Modification d'âge classes 9,10,11 et 12.....23	
	• CdE proposition 1: § 1.8.e and § 1.8.f – Conditions expositions internationaux23	
	• CdE proposition 2: § 1.7-§ 1.9 and new § 9 – Compétition- de championnat nationale - CCN.....23	
	• CdE proposition 3: § 2.6 – Modification des termes des dates pour Winner Shows25	
	• CdE proposition 4: § 2.7 – Reorganisation et addition diplôme spécial.....25	
	• CdE proposition 5: § 4 – Addition nouveau titres champion/premier honoraire suprême26	
	• CdE proposition 6: § 4.9.1 – Nomination mâles et femelles dans classes 11+1226	
	• CdE proposition 7: § 4.9.1 – Nomination supplémentaire.....26	
	• CdE proposition 8: § 4.9.4 – Reduction nombre de chats pour Breed BIS.....27	
	• CdE proposition 9: § 4.9.7 – Addition – votes BIS votes aussi en anglais27	
	• CdE proposition 10: § 4.17 – Addition de l'année pour NW27	
h)	Autres propositions	page 28
	• FI (SK) proposition 1: Prolongations des restrictions Russie aussi pour la Biélorussie28	

22. Information sur le World Cat Congress (WCC)

23. Divers

24. Clôture de l'assemblée générale

Conformément aux instructions du comité,

Annette Sjödin - Présidente

Eric Reijers - Secrétaire général


PAGES 4 - 9 : POUR USAGE INTERNE UNIQUEMENT

PROPOSITIONS

Abréviations utilisées	
CD	La commission de discipline
CdE	La commission des expositions
CdR	Le conseil de race
CEE	La commission d'élevage & d'enregistrement
CJS	La commission des juges & des standards
CSB	La commission de la santé & du bien-être

Légende	
Textes ajoutés	en gras et italiques
Textes supprimés	rayé
Textes transférés	en italiques seulement
Textes inchangés	normal

Propositions concernant les statuts (majorité qualifiée - 3/4)

	Nederlandse Vereniging van Fokkers & Liefhebbers van Katten "Felikat"	(NL) FE
---	--	------------

NL	Felikat	Proposition 1	Statuts	§ 4.5
Modification des procédures de votation				

Les membres de l'Assemblée Générale votent à main levée, les votes ont lieu à bulletin secret à la demande d'une **majorité des** membres.

En cas de fonctions électives, les membres de l'Assemblée Générale votent toujours au scrutin secret (c'est-à-dire par bulletin papier), même si un seul candidat se présente aux élections.

Motivation : En ce qui concerne l'Assemblée générale, toutes les décisions seront prises à la majorité des voix, c'est pourquoi nous proposons les changements ci-dessus dans les statuts.

Propositions concernant le règlement intérieur

	Klub der Katzenfreunde Österreichs	(AT) KKÖ
---	---	-------------

AT	KKÖ	Proposition 1	Règlement Intérieur	§ 9.2
Création du FIFe Fonds Feline - FIFeFU (Nouvelle article)				

Le FIFe Feline Fonds FiFeFU promeut la recherche en médecine féline et en bien-être animal. Les subventions de recherche sont accordées par le comité de la FIFe et peuvent être proposées par la commission de la santé et du bien-être de la FIFe ou par les membres de la FIFe. Les fonds sont gérés par le trésorier de la FIFe et sont séparés des comptes existants.

Motivation : La FIFe compte des membres dans 39 pays où les problèmes félines chez les chats de race sont souvent traités avec une attention réduite. Le FiFeFU est destiné à servir de pierre angulaire pour élargir les connaissances soutenues par une recherche vétérinaire qualifiée. La contribution à un tel fonds est décrite à l'article 9.1 des statuts.

	LUX-CAT-CLUB Fédération Féline Luxembourgeoise	(LU) LCC-FFL
---	---	-----------------

LU	LCC-FFL	Proposition 1	Règlement Intérieur	§ 4.12
Addition				

Il est fortement recommandé aux membres FIFe, de sélectionner et d'envoyer à l'Assemblée Générale, des personnes comme délégués et assistants, qui maîtrisent au moins 2 des 3 langues de la FIFe.

Remarque / Motivation :

L'AG est une rencontre unique **pour la communication**, et les représentants sont les personnes les plus importantes. C'est dans l'esprit de nos chats de donner la priorité à la communication. La FIFe se compose de 3 langues, ceci est unique et a une grande valeur. Pour pouvoir représenter FIFe de manière crédible dans le monde entier, nous devons tous pouvoir discuter ensemble. Tout le monde devrait contribuer. C'est l'unique façon :

- de renforcer la FIFe ainsi que notre diversité,
- de pouvoir élargir notre horizon,
- de prouver que nous sommes international,
- de se différencier et se mettre en évidence envers les autres organisations.

LU	LCC-FFL	Proposition 2	Règlement Intérieur	§ 4.16
Nouvelle article - Tableau des montants exacts des indemnités				

Le comité de la FIFe doit présenter, à l' AG en 2024, un tableau détaillé indiquant les montants exacts des indemnités à payer aux personnes des différentes commissions (taxes journalières, frais d'hôtel, frais de déplacement et voyage etc.) ainsi d'un maximum de montant à payer pour les frais de déplacement et voyages. Le tableau complet est à ajouter au Règlement Général de la FIFe, comme Annexe.

Remarque : Lors de l'AG FIFe en 2022 à Pilsen, il y a eu une longue discussion sur les dépenses et budget. Aucune information claire n'était visible pour l'AG. Le trésorier de la FIFe a confirmé en 2022, qu'il lui était difficile de calculer les coûts car aucun tableau exact n'était disponible. Le trésorier de la FIFe a besoin de s'orienter par tableau détaillé pour les dépenses, pour accomplir sa charge, il ne peut pas décider lui-même sur ces dépenses. Les montants des frais de déplacement doivent être clairement définis. Au cas où le prix d'un voyage dépasse le montant maximum, la FIFe paiera uniquement le montant maximum prévu dans le tableau. Chaque personne doit bien réfléchir et essayer de maintenir les coûts aussi bas que possible. Il ne faut pas qu'à un moment donné dans le futur, quelqu'un réserve à la légère un vol en 'BUSINESS CLASS'.

- L'assemblée générale doit donner son accord pour la définition de ces dépenses.
- La FIFe paiera uniquement les montants prévus dans le tableau.
- La 'FIFe' doit pouvoir gérer l'argent au mieux pour tous les membres.
- Ceci peut contribuer à éviter que la FIFe ne rencontre un jour des difficultés financières

	Norske Rasekatklubbers Riksforbund	(NO) NRR
--	---	-------------

NO	NRR	Proposition 1	Règlement Intérieur	Annexe 1
Modification des taxes expositions				

NRR propose des taxes graduées pour les expositions FIFe comme suit

Taxe sur une exposition internationale	(1-20 expositions)	180.00
	(21-40 expositions)	140.00
	(41 expositions et plus)	100.00

Motivation : Le nombre d'expositions organisées annuellement par les membres de la FIFe dépend de nombreux facteurs. Certains membres sont très actifs et organisent de nombreuses expositions par an, d'autres membres moins. Cette proposition sert à créer une répartition équilibrée des coûts entre les membres de la FIFe.

Propositions concernant les standards, la partie gén. & la liste EMS

	Landsforeningen Felis Danica	(DK) FD
--	-------------------------------------	------------

DK	FD	Proposition 1	Standards, Partie générale & liste EMS	SBI
Standard Sacré de birmanie – modifications dans la liste des défauts				

La proposition se compose de 2 parties :

1.a : Proposition de modification de la liste des DÉFAUTS dans le standard SBI :

Faults/ Fehler/ Fautes	Coat/ Fell/ Fourrure	• pure white or coloured patches on the chest or the belly	• rein weiÙe oder farbige Flecken auf Brust oder Bauch	• des taches blanc pur ou de couleur sur la poitrine ou le ventre.
Faults pre- cluding the certificate/	Nose/ Nase/ Nez	• incompletely pigmented nose leather	• unvollständige Pigmentierung des Nasenspiegels	• pigmentation de truffe incomplète.

Fehler, die das Zertifikat ausschließen/ Fautes excluant l'attribution du certificat	Legs/ Beine/ Membres	<ul style="list-style-type: none"> creeping up of the white on the sides or the reverse sides of the gloves of front and/or hind feet (known as "runners") absence of "gauntlets" on the hind feet 	<ul style="list-style-type: none"> wenn das Weiß der Handschuhe an den Seiten oder der Rückseite der Vorder- und/oder Hinterbeine hinaufläuft ("runners" genannt) Fehlen der "Sporen" auf den Hinterpfoten 	<ul style="list-style-type: none"> remontées blanches depuis les gants sur les côtés ou aux revers des membres antérieurs ou postérieurs (appelées lacets). absence d'éperons aux pattes arrière.
	Coat/ Fell/ Fouurrure	<ul style="list-style-type: none"> white patching in the coloured areas or the reverse a white patch on the genitals a white patch on the scrotal sac 	<ul style="list-style-type: none"> weiße Flecken in den Points oder umgekehrt ein weißer Fleck im Genitalbereich ein weißer Fleck auf dem Hodensack 	<ul style="list-style-type: none"> des taches blanches dans les parties de couleur ou inversement. une tache blanche sur les parties génitales. une tache blanche sur le sac scrotal

DÉFAUTS : Pelage : Taches ~~blanches pur ou~~ colorées sur la poitrine ou le ventre.

Veuillez noter qu'il s'agit d'une description d'un défaut dont l'impact sur les expositions n'est pas défini ! Les erreurs qui excluent les certificats ont leur propre emplacement et décrivent d'autres traits du chat.

1.b : Proposition de modification de la liste des défauts excluant les certificats:

Les mots "~~une tache blanche sur les partis génitax~~", qui exclut le certificat, est modifié pour spécifier uniquement le sac scrotal. Souvent, l'ouverture de l'urinoir chez les mâles aura un peu de blanc, en réalité pas comme une tache isolée, mais simplement parce que le blanc sur la ligne médiane "s'épuise" pour entourer l'ouverture de l'urinoir.

Motivation: Des recherches récentes ont enfin montré ce que nous savions depuis de nombreuses années, à savoir qu'il est impossible d'avoir les pieds blancs sans avoir également une certaine quantité de blanc sur la ligne médiane /le dessous du chat. La quantité de blanc peut être juste un médaillon, ou une bande allant jusqu'aux organes génitaux, et tout ce qui se trouve entre les deux, dans tous les cas, les marques blanches sur les pieds sont indéniablement liées au blanc sur la ligne médiane du chat. Cela n'a aucun sens ni aucune raison que le Sacré de Birmanie, en tant que seule race, ait des exigences dans le standard, qui sont génétiquement impossibles à satisfaire ! Il est désormais bien connu que le gène KIT (gants) responsable des chaussettes blanches n'est pas exclusif à la race du Sacré de Birmanie, bien au contraire.

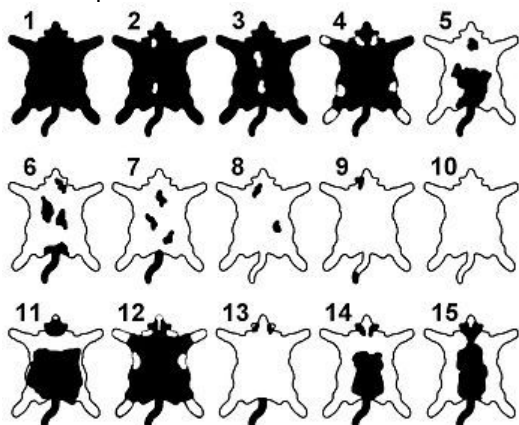
Ce gène se retrouve dans de nombreuses autres races, qui ont également les pieds blancs, et les lacets spécifiques du Sacré de Birmanie sont clairement contrôlés par un gène complètement différent.


Les recherches récentes prouvant le fait que les pieds blancs sont liés au blanc sur la ligne médiane dans de nombreuses races, et aussi le Birman parce que le même gène est partagé dans diverses races où les pieds blancs sont autorisés ou exigés, peuvent être trouvées ici :

<https://journals.plos.org/plosgenetics/article?id=10.1371%2Fjournal.pgen.1009804#sec020>

Si vous vous promenez dans la salle d'expo et que vous observez d'autres races aux pieds blancs, comme les NFO ou MCO qui sont cités dans l'article, on verra clairement que des taches blanches apparaissent sur la ligne médiane avant que les pieds blancs n'apparaissent. C'est tout simplement la première chose à évoluer, quand on parle de marques blanches, et bien sûr c'est aussi le cas chez les Sacré de Birmanie, car c'est le même gène qui en est responsable. Ce n'est peut-être pas toujours évident chez les chats de couleur plus claire, mais cela ne laisse que les chats de couleur plus foncée dans une situation injuste et difficile, face à des défauts génétiques qu'ils n'ont aucun moyen d'éviter !

Les affiches en couleur couramment utilisées le montrent depuis des générations, et bien sûr, le Sacré de Birmanie ne devrait PAS avoir d'exigences dans la norme FIFe qui sont impossibles à satisfaire, et il est donc temps de changer la norme maintenant - nous ne devrions pas, en tant que seule race, être confrontés à devoir faire l'impossible.



	<p>Nederlandse Vereniging van Fokkers & Liefhebbers van Katten "Felikat"</p>	<p>(NL) FE</p>
---	---	--------------------

NL	Felikat	Proposition 1	Standards, Partie générale & liste EMS	BLH/BSH
Permission yeux verts pour smoke				

Le British poils longues et poils courts Smoke se reconnaissent également aux yeux verts.

Motivation : Smoke British poils courts/longues

- Sont reconnus dans les couleurs n/a/b/c/d/e/f/g/h/j/o/p/q/r et uniquement avec les yeux orange (B).
- Ne sont presque jamais élevés à dessein, mais descendent de parents Silver Tabby qui sont tous deux hétérozygotes pour agouti, les silver tabbies se reconnaissent aux yeux orange et verts (B/E).
- Les silver tabbies se reconnaissent aux yeux orange et verts (B/E).
- La grande majorité des silver tabbies de la série noire sont élevés avec des yeux verts.
- C'est pourquoi la plupart des fumeurs de la série noire ont les yeux verts.
- Étant donné que la couleur des yeux des smokes n'a pas à être indiquée sur le pedigree, Smoke aux yeux verts peuvent être utilisés pour la reproduction sans restriction et peuvent être croisés avec des chats aux yeux orange et verts, ce qui n'est pas souhaitable pour les deux couleurs d'yeux.
- Smoke aux yeux verts ne peuvent pas obtenir de points pour des certificats lors d'expositions.

Il est donc désirable que les smokes (Non-Agouti) aux yeux orange et verts soient reconnus, ainsi que les Silver Tabbies (Agouti) et que les éleveurs puissent présenter leurs Smokes aux yeux verts lors de concours.

	<p>Vereniging "Mundikat"</p>	<p>(NL) Mundikat</p>
--	-------------------------------------	--------------------------

NL	Mundikat	Proposition 1	Standards, Partie générale & liste EMS	Partie gén.
L'enregistrement du dessin tabby pour van (01) et arlequin (02)				

Nous proposons un changement pour l'enregistrement du dessin tabby pour des chats van (01) et arlequin (02). Il s'agit d'un changement pour des raisons d'enregistrement avec aucun effet au niveau des expo.

Partie Gén. p 74 & 76 Van (01) et Arlequin (02) sous >Couleur fourrure >agouti (rempl. le texte par):

Uniquement pour les dessins Tabby Van/Tabby Arlequin (01/02), les conditions suivantes :
Lorsque le dessin tabby est connu au clairement visible comme shaded, shell, ou comme tabby blotched, tigré, moucheté ou tiqueté, les dessins sont enregistrés avec le code EMS approprié pour le dessin tabby (11, 12, 22, 23, 24 or 25). Si le dessin n'est pas défini clairement les chats sont enregistrés avec code EMS 01 21 (Van) ou code EMS 02 21 (harlequin).

Toutes les autres variétés mentionnées ici ne peuvent utiliser que le code EMS 21

Motivation : Nous ne voyons aucune raison d'interdire l'enregistrement de la tabby lorsque cela est connu ou clairement visible car l'enregistrement correct est important pour les éleveurs pour maintenir le dessin tabby désiré. L'enregistrement devrait refléter la constitution génétique du chat. Si les taches de couleur montrent clairement le tabby et on est capable de réellement distinguer quel dessin, il devrait être possible d'enregistrer le dessin.


	<p>Commission des juges & des standards</p>	<p>CJS</p>
---	--	------------

FIFe	CJS	Proposition 1	Standards, Partie générale & liste EMS	LPL/LPS
Déplacement de catégorie 2 a la catégorie 4				

La CJS de la FIFe propose de déplacer LPL/LPS de la catégorie 2 à la catégorie 4 et d'être divisé en 9 groupes de couleurs, comme les autres races "rex".

Motivation : LaPerm a été reconnu en 2015 et placé dans la catégorie 2 divisée en 11 groupes. Après la reconnaissance et compte tenu des commentaires et suggestions reçus par les éleveurs de différents pays, la CJS pense qu'il est plus approprié de déplacer la race en catégorie 4, car la race partage des caractéristiques similaires avec d'autres races en catégorie 4 (structure, taille, type de fourrure) que dans catégorie 2.

Propositions concernant le règlement d'élevage & d'enregistrement

	<h3 style="color: #800000;">Vereniging "Mundikat"</h3>	<p>(NL) Mundikat</p>
---	--	--------------------------

NL	Mundikat	Proposition 2	Règlement d'élevage & d'enregistrement	§ 3.3
Addition				

3.3 Femelles d'élevage

Une femelle ne doit pas avoir plus de **deux portées en douze mois** ou trois portées en vingt-quatre mois, à moins d'une approbation préalable écrite d'un vétérinaire et/ou du membre de la FIFe [...]

Motivation : Pour protéger la santé des femelles chats et assurer un temps de récupération décent

	<h3 style="color: #800000;">Polska Federacja Felinologiczna "Felis Polonia"</h3>	<p>(PL) FPL</p>
---	--	---------------------


PL	FPL	Proposition 1	Règlement d'élevage & d'enregistrement	§ 2.2.1
Addition				

2.2.1 Conditions générales

Les locaux, corbeilles et autres places de repos, écuilles, plateaux de litière, etc. doivent être maintenus propres en tout temps. Les chats doivent avoir constamment à disposition de l'eau fraîche, une nourriture appropriée ou selon prescription, des corbeilles ou coussins confortables, des jouets et d'autres objets pour stimuler l'activité, "arbres à chats" ou similaires.

Les chats doivent avoir un espace adéquat pour se mouvoir et jouer, et, si possible, pouvoir jouir de conditions de vie en commun avec des humains. **Un minimum de 6 mètres carrés d'espace au sol avec une hauteur d'au moins 1,80 m par chat est requis. Plus d'un niveau doit exister et une zone de couchage et/ou de refuge doit être incluse.**

Motivation : Peu importe si l'hébergement est séparé d'un environnement domestique ou non, une surface au sol et des conditions minimales pour toutes les chats doivent être assurées. Nous devons agir contre les chatteries surpeuplées, ayant (par exemple) 20 chats dans un appartement de 40 mètres carrés.

	<h3 style="color: #800000;">Sveriges Kattklubbars Riksförbundet</h3>	<p>(SE) SVERAK</p>
---	--	------------------------

SE	SVERAK	Proposition 1	Règlement d'élevage & d'enregistrement	§ 2.3.3
Modification				

2.3.3 Les Chatons

Des chatons ne doivent pas être remis à leur nouveau propriétaire avant qu'ils aient **14 12** semaines et qu'ils aient été complètement vaccinés contre la panleucopénie féline, le calicivirus félin et l'herpèsvirus félin, sauf recommandation particulière d'un vétérinaire. Tous les chatons doivent être identifiés par puce, et cela doit être noté sur ou dans le pedigree.

Motivation : Nous voulons revenir à la possibilité de mettre au monde des chatons à l'âge de 12 semaines. Nous pensons que chaque éleveur doit pouvoir juger des besoins individuels de chaque chaton et de l'âge auquel il peut rejoindre son nouveau foyer. Nous nous appuyons sur les règles de l'agence agricole suédoise concernant l'âge de 12 semaines. Lors de l'AG de la FIFe 2022, il a été décidé de porter l'âge auquel un chaton peut être confié à un nouveau propriétaire (foyer) de 12 à 14 semaines, sur la base d'une proposition selon laquelle les chatons ne devraient pas être déplacés trop tôt après leur dernière vaccination et qu'il serait bon pour leur croissance émotionnelle et sociale de rester deux semaines de plus avec leur mère.

L'augmentation de l'âge de transfert à 14 semaines ne garantit pas ce qui précède. Aucune étude ne conclut qu'un retour tardif à la maison est bénéfique pour les chatons. Les études actuelles (par exemple "Early weaning increases aggression and stereotypic behaviour in cats" par M.A. Ahola, K. Vapalathii et H. Lohi) reposent sur des examens effectués en laboratoire où les chats ont été isolés et privés d'un environnement social et stimulant, ainsi que sur des enquêtes par questionnaire menées auprès de propriétaires de chats choisis au hasard. Le sevrage précoce est défini pour les chattes mises au monde à l'âge de 12 semaines et l'étude n'a pas examiné ce qui se passe avant l'âge de 8

semaines. Ceci malgré le fait que la recherche (ainsi que ce rapport d'étude) indique que la période de socialisation la plus importante pour le comportement du chat adulte se situe entre 2 et 8 semaines. L'étude établit également que les problèmes de comportement peuvent être complètement évités grâce à un environnement stimulant et social pendant cette période. Les chatons de différentes races, ainsi que ceux d'une même race, se développent à des rythmes différents. Revenir à 12 semaines donne aux éleveurs une plus grande flexibilité pour pouvoir mettre au monde les chatons lorsqu'ils sont prêts. Laisser les chatons se déplacer à différents moments est meilleur pour la mère et donne aux éleveurs plus d'opportunités de travailler sur la socialisation avec les chatons qui ont besoin de rester un peu plus longtemps avec la mère. En tant que membre de la FIFe, tous les éleveurs doivent, conformément aux règles, veiller à ce qu'il y ait le meilleur pour la mère ainsi que pour les chatons, et il existe de nombreuses réglementations à ce sujet. S'assurer que les chatons ont un bon environnement social et enrichi pendant la période importante de socialisation entre 2 et 8 semaines en fait partie. Un éleveur devrait être chargé de décider quand un chaton est prêt à partir, tout comme il devrait être chargé de décider quel individu doit être utilisé pour la reproduction ou quels tests ou examens doivent être effectués pour s'assurer que les chats et les chatons élevés sont en bonne santé. Un chaton bien socialisé, prêt à quitter sa mère, sera mieux placé pour déménager à l'âge de 12 semaines qu'un chaton non socialisé déménageant à l'âge de 14 semaines. Plus la socialisation est tardive, plus le risque de chats insécurisés est grand.

	Commission d'élevage & d'enregistrement	CEE
---	--	-----

FIFe CEE Proposition 5 Règlement d'élevage & d'enregistrement § 5.2.5
La suppression d'un affixe

Les noms d'élevage seront effacés sur demande du membre FIFe sous lequel ils sont enregistrés et seront mis de nouveau à disposition lorsque l'une des conditions suivantes est rencontrée:

- le propriétaire du nom d'élevage a été exclu du membre FIFe
- le propriétaire du nom d'élevage est décédé sans que le nom ne soit réclamé par un héritier légitime dans les **5 20** ans.
- le propriétaire du nom d'élevage a quitté l'association membre de la FIFe et fait de l'élevage dans une organisation non-FIFe
- une période de 25 ans s'est écoulée depuis l'enregistrement de la dernière portée
- l'affixe n'a jamais été utilisé et 10 ans se sont écoulés depuis son enregistrement au registre des affixes (BCN).

Si un membre de la FIFe est obligé d'expulser l'un de ses sociétaires individuels, le nom de l'exclu et son affixe doivent être communiqués au secrétariat de la FIFe.

Motivation : L'année dernière, notre proposition a été acceptée d'introduire un délai dans les conditions de suppression/réattribution d'un affixe : « Le propriétaire de l'affixe est décédé sans que le nom ait été réclamé par un héritier légitime dans les 5 ans ». Cela est entré en conflit avec BRR §5.2.5, nous suggérons donc de modifier le délai afin qu'il soit le même.

Propositions concernant le règlement des conseils de race

Aucune proposition présentée

Propositions concernant le règlement des juges & des élèves-juges

Aucune proposition présentée

Propositions concernant le règlement des expositions

	Klub der Katzenfreunde Österreichs	(AT) KKÖ
---	---	-------------

AT KKÖ Proposition Règlement des expositions § 4.6
Modification

Article 4.6 Homologation des titres (règlement des expositions)
~~Tous les certificats pour un titre doivent être obtenus dans le même variété (code EMS) / groupe.~~
 Quand un changement du code EMS se traduit par un changement de la variété /groupe, alors :
 -titres déjà approuvés doivent toujours être conservés (pour les variétés reconnues)
~~-tous les certificats pour le prochain titre doivent être obtenus dans la nouvelle variété/ groupe~~
- la variété /groupe sur le dernier certificat avant un titre détermine la variété/groupe lors de l'homologation du titre.

Motivation: Les certificats sont décernés par des juges agréés FIFe et conformément à l'Art6.13 et ne peuvent être contestés. Avec la règle actuelle, les certificats délivrés par quatre juges différents (4x CAGCIB) en classe 5, par exemple, peuvent être annulés par deux autres juges.

	Felis Belgica	(BE) FBE
---	----------------------	-------------

BE	FBe	Proposition 1	Règlement des expositions	§ diverse
Expositions nationaux				

Cette proposition désire de rendre les expositions nationales plus populaires.
(en cas de divergence entre les langues, la version anglaise est correcte)

1.6 Exposition internationale

Pour obtenir le droit d'organiser une exposition internationale et délivrer des CAC, CAP, CACIB, CAPB, CAGCIB, CAGPIB, CACS, ~~et~~ CAPS, **CADC, CADP, CATC, CATP, CAGC et CAGP**, les organisateurs doivent remplir les conditions du présent règlement.

1.8 Conditions pour une exposition internationale

... e. Au moins 150 chats doivent être engagés dans une des classes 1-12, **N1 – N8** ou 14 et inscrits au catalogue parmi lesquels 80% doivent avoir un pedigree. Si, 7 jours avant l'exposition, le nombre de 150 sujets exposés n'est pas atteint, le membre FIFe doit ~~être déclaré~~ **déclarer** l'exposition comme nationale, avec un minimum de **60 80** chats

1.9 Conditions pour une exposition nationale

Pour l'organisation d'une exposition nationale, les articles suivants du § 1 s'appliquent :

- § 1.1, 1.2, 1.3, 1.4 et 1.5
- § 1.6:
 - En remplaçant « international » par « national »
 - En supprimant CACIB, CAPB, CAGCIB, CAGPIB, CACS et CAP
 - §1.8:
 - En remplaçant le texte de l'alinéa § 1.8 e par : au moins **60 80** chats doivent être engagés en concours et inscrits au catalogue parmi lesquels 80% doivent avoir un pedigree.
 - En supprimant l'alinéa § 1.8g.

4 Titres et certificats d'exposition

4.1.1. Titres d'expositions et leurs abréviations

Titre d'exposition	Abr.	§	Remarque
--------------------	------	---	----------

Titres Internationaux Champion / Premior			
Champion	CH	4.2	Ces titres sont placés avant le nom complet du chat
Premior	PR	4.2	
Champion International	IC	4.3	
Premior International	PR	4.3	
Grand Champion International	GIC	4.4	
Grand Premior International	GIP	4.4	
Champion Suprême	SC	4.5	
Premior Suprême	SP	4.5	

Titres Nationaux Champion / Premior			
Champion	CH	4.2	Ces titres sont placés avant le nom complet du chat
Premior	PR	4.2	
Double Champion	DCH	4.6	Ces titres sont placés avant le nom complet du chat, mais après des titres possible du Championnat / Premiorat international du chat
Double Premior	DPR	4.6	
Triple Champion	TCH	4.7	
Triple Premior	TPR	4.7	
Grand Champion	GCH	4.8	
Grand Premior	GPR	4.8	

Titres Winner

4.1.2 Certificats d'exposition et leurs abréviations

Nom du certificat	Abréviation du certificat
Certificat d'Aptitude au Championnat de Beauté	CAC
Certificat d'Aptitude au Premium de Beauté	CAP
Certificat d'Aptitude au Double Championnat de Beauté	CADC
Certificat d'Aptitude au Double Premium de Beauté	CADP
Certificat d'Aptitude au Triple Championnat de Beauté	CATC
Certificat d'Aptitude au Triple Premium de Beauté	CATP
Certificat d'Aptitude au Grand Championnat de Beauté	CAGC
Certificat d'Aptitude au Grand Premium de Beauté	CAGP
Certificat d'Aptitude au Championnat International de Beauté	CACIB

4.6 Obtention du titre Double Champion ou Double Premior

Si le chat exposé a obtenu au moins le nombre minimum de points exigés (-> § 6.9) :

- **CADC est attribué dans la classe Nationale 'Champion'**
- **CADP est attribué dans la classe Nationale 'Premior'**

Pour accéder au titre de 'Double Champion' ou 'Double Premior', un chat doit avoir obtenu :

- **3 (trois) CADC ou respectivement CADP**
- **Décernés par 3 (trois) juges différents**
- **dans 3 (trois) expositions nationales ou internationales FIFe**

4.7 Obtention du titre Triple Champion ou Triple Premior

Si le chat exposé a obtenu au moins le nombre minimum de points exigés (-> § 6.9) :

- **CATC est attribué dans la classe Nationale 'Double Champion'**
- **CATP est attribué dans la classe Nationale 'Double Premior'**

Pour accéder au titre de Triple Champion ou Triple Premior, un chat doit avoir obtenu :

- **3 (trois) CATC ou respectivement CATP**
- **Décernés par 3 (trois) juges différents**
- **dans 3 (trois) expositions nationales ou internationales FIFe**

4.8 Obtention du titre Grand Champion ou Grand Premior

Si le chat exposé a obtenu au moins le nombre minimum de points exigés (-> § 6.9) :

- **CAGC est attribué dans la classe Nationale 'Triple Champion'**
- **CAGP est attribué dans la classe Nationale 'Triple Premior'**

Pour accéder au titre de Grand Champion ou Grand Premior, un chat doit avoir obtenu :

- **6 (six) CAGC ou respectivement CAGP**
- **Décernés par 4 (quatre) juges différents**
- **dans 6 (six) expositions nationales ou internationales FIFe**

4.6 4.9 Homologation des titres

Les certificats reconnus pour obtenir le titre Champion, Premior, **Double Champion, Double Premior, Triple Champion, Triple Premior, Grand Champion, Grand Premior**, Champion International, Premior International, Grand Champion international, Grand Premior International, **Champion Suprême et Premior Suprême, Champion d'Europe, Premior d'Europe** ne sont validés qu'après homologation par la Membre FIFe nationale ou le club auquel adhère l'exposant.

...

4.7 4.10 Passage à la classe supérieure

Conformément aux § 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, **4.7, 4.8 and 4.9**, dès qu'un chat a obtenu tous les certificats requis, il doit obligatoirement concourir dans la classe supérieure.

...

4.8 4.11 Meilleur de Variété (BIV)

4.9 4.12 Nomination (NOM) et Best in Show (BIS)

4.10 4.13 BIV, NOM et BIS sur la liste de résultats

4.16 Distinguished Variety Merit (DVM)

Ce titre ne peut être obtenu que lors d'une exposition nationale et internationale et concerne tous les chats des races de pleine reconnaissance ou de reconnaissance préliminaire. Pour obtenir ce titre, le chat doit remporter au moins dix titres de Meilleur de Variété dans les classes 1 à 12, **y compris les classes nationales N1 à N8**.

4.17 National Winner

Les membres FIFe peuvent...

Les conditions suivantes doivent être remplies :

1. ...
2. Les chats doivent avoir participé à des expositions dans les classes 1-12, **y compris les classes nationales N1 à N8** ou 14 pendant l'année considérée ; les membres FIFe peuvent décider d'un nombre minimum d'expositions.
3. ...

5. Les classes aux expositions

5.3 Concourir dans les classes neutres

Si un Champion, **Double Champion, Triple Champion, Grand Champion**, Champion International, Grand Champion International ou Champion Suprême est castré, il peut, tout en gardant son titre, accéder à celui de Premior, **Double Premior, Triple Premior, Grand Premior**, Premior International, Grand Premior International ou Premior Suprême en concourant en classes neutres.

5.4 Règlement de compétition dans les différentes classes

Les clubs et fédérations de clubs sont tenus d'observer le règlement de la FIFe pour les classes suivantes :

5.4.1. Expositions Internationales :

... (conserver le texte sous l'art 5.4 actuel, seulement une update pour le suivant)

Class 13a: Novice

...

Un novice peut être seulement présenté dans la classe Novice:

- Qu'une seule fois
- Lors d'une exposition international **ou nationale** dans son propre pays

...

Class 13b: Contrôle

...

Un chat peut être seulement présenté dans la classe de contrôle:

- Lors d'une exposition international **ou nationale** dans son propre pays
- ...

5.4.2. Expositions Nationales:

Classe	Nom de la classe	Certificat
N1	Grand Champion	-
N2	Grand Premior	-
N3	Triple Champion	CAGC
N4	Triple Premior	CAGP
N5	Double Champion	CATC
N6	Double Premior	CATP
N7	Champion National	CADC
N8	Premior National	CADP
9	Ouverte	CAC
10	Neutre	CAP
11	Jeune (7-10 mois)	-
12	Chaton (4-7 mois)	-
13a	Novice	-
13b	Contrôle	-
13c	Détermination	-
14	Chat de Maison	-

Les classes N1-12 sont subdivisées par race, variété et sexe et ce pour toutes les catégories.

Les chats qui concourent dans les classes N1-12 peuvent se qualifier pour le Meilleur de Variété, en prenant en considération § 4.11 ainsi que pour le Best in Show en considérant § 4.12 et 5.5.4.

Les chats de maison (classe 14) peuvent se qualifier pour le Best in Show Chat de Maison, en considérant § 4.12

Classe N1: Grand Champion

Cette classe est ouverte aux chats déclarés 'Grand Champion'. Ils reçoivent un rapport de juge avec la mention Prix d'Honneur et ne sont plus classés.

Classe N2: Grand Premior

Cette classe est ouverte aux chats déclarés 'Grand Premior'. Ils reçoivent un rapport de juge avec la mention Prix d'Honneur et ne sont plus classés.

- Classe N3:** *Triple Champion*
Cette classe est ouverte aux chats déclarés 'Triple Champion'. Dans cette classe, le CAGC est décerné
- Classe N4:** *Triple Premior*
Cette classe est ouverte aux chats déclarés 'Triple Premior'. Dans cette classe, le CAGP est décerné
- Classe N5:** *Double Champion*
Cette classe est ouverte aux chats déclarés 'Double Champion'. Dans cette classe, le CATC est décerné
- Classe N6:** *Double Premior*
Cette classe est ouverte aux chats déclarés 'Double Premior'. Dans cette classe, le CATP est décerné
- Classe N7:** *National Champion*
Cette classe est ouverte aux chats déclarés 'Champion'. Dans cette classe, le CADC est décerné
- Classe N8:** *National Premior*
Cette classe est ouverte aux chats déclarés 'Premior'. Dans cette classe, le CADP est décerné
- Classe 9 à Classe 14:** *fait référence à § 5.4.1 Expositions Internationales (même conditions)*

6.9 Qualification et classification

...

Aucun chat ne peut se voir décerner un certificat s'il n'obtient pas au moins Excellent 1 avec le minimum de points requis pour sa classe :

- a) Expositions Internationales:**
- Classe 3-4: CACS – CAPS = 97 points
 - Classe 5-6: CAGCIB-CAGPIB = 96 points
 - Classe 7-8: CACIB-CAPIB = 95 points
 - Classe 9-10: CAC-CAP = 93 points
- b) Expositions Nationales:**
- **Classe N3-N4: CAGC – CAGP = 95 points**
 - **Classe N5-N6: CATC – CATP = 93 points**
 - **Classe N7-N8: CADC-CADP = 93 points**
 - **Classe 9-10: CAC-CAP = 93 points**

Un juge peut attribuer les certificats suivants :

Pays>		Européen		Non- Européen	
V Juge	Expo	Nationale	Internationale	Nationale	Internationale
Juge non-Européen		Ne peut pas officier	Ne peut pas officier*	CAC, CADC, CATC, CAGC CAP, CADP, CATP, CAGP	Tous certificats
Juge International		CAC, CADC, CATC, CAGC CAP, CADP, CATP, CAGP	Tous certificats	CAC, CADC, CATC, CAGC CAP, CADP, CATP, CAGP	Tous certificats

...

Motivation:

En 2019, Felis Belgica a présenté une proposition complète afin d'améliorer notre système d'exposition national et de le rendre plus accessible en offrant à tous les exposants de tous les pays de la FIFe la possibilité de continuer à exposer leurs chats sans jamais se rendre à l'étranger. Ce faisant, nous avons apporté dès 2019 une réponse à l'organisation d'expositions dans une situation économique difficile et à une époque où les voyages internationaux sont plus complexes.

Nous avons retiré la proposition à l'époque en promettant que la commission des expositions apporterait un ensemble de propositions, en suivant notre exemple. Mais Covid est arrivé, et il ne s'est rien passé... Felis Belgica souhaite donc représenter cette proposition, car il est plus urgent aujourd'hui qu'en 2019 de fournir une réponse aux membres qui ne sont pas en mesure de se rendre à l'étranger en raison de leur situation économique ou des grandes distances et de donner aux organisateurs la possibilité d'organiser des expositions d'une manière plus flexible, sans baisser nos normes élevées et dans le respect de la valeur d'un titre international.

Si cette proposition était acceptée, l'art. 5.3 du règlement concernant l'élevage et l'enregistrement devrait aussi être modifié en conséquence.

BE	FBe	Proposition 2	Règlement des expositions	§ diverse
Ajouter les titres Kitten et Junior Champion				

(en cas de divergence entre les langues, la version anglaise est correcte)

4. Titres et certificats d'exposition

4.1.1. Titres d'exposition et leurs abréviations

Titre d'exposition	Abr.	§	Remarque
Titres Champion/Premior			
<i>Kitten Champion</i>	<i>KCH</i>	<i>4.2.a</i>	Ces titres sont placés avant le nom complet du chat
<i>Junior Champion</i>	<i>JCH</i>	<i>4.2.a</i>	
Champion	CH	<i>4.2.b</i>	
Premior	PR	<i>4.2.b</i>	
...	

Titres Winner

...
Pour les races reconnues préliminairement et pour les variétés reconnues préliminairement d'une race reconnue, les abréviations des titres *Kitten Champion*, *Junior Champion*, Champion, Premior, Champion International et Premior International seront précédées par un "P" indiquant un titre de race de reconnaissance préliminaire.

4.1.2 Certificats d'exposition et leurs abréviations

Nom du certificat	Abréviation du certificat
<i>Certificat d'Aptitude au Championnat des Chatons de Beauté</i>	<i>CACC</i>
<i>Certificat d'Aptitude au Championnat des Jeunes de Beauté</i>	<i>CACJ</i>
Certificat d'Aptitude au Championnat de Beauté	CAC
Certificat d'Aptitude au Premior de Beauté	CAP
...	

4.2.a Obtention du titre de Kitten Champion ou de Junior Champion

Si le chat exposé a obtenu au moins le nombre minimum de points exigés (-> § 6.9):

- *CACC est attribué dans la classe 'Chaton'*
- *CACJ est attribué dans la classe 'Jeune'*

Pour accéder au titre de Kitten Champion ou Junior Champion, un chat doit avoir obtenu:

- *3 (trois) CACC ou respectivement CACJ*
- *Décernés par 3 (trois) juges différents*
- *Dans 3 (trois) expositions nationales ou internationales FIFe*

4.2.b Obtention du titre de Champion ou de Premior

(maintenir le texte actuel sous 4.2.)

4.6 Homologation des titres

Les certificats reconnus pour obtenir le titre de *Kitten Champion*, *Junior Champion*, Champion, Premior, Champion International, Premior International, Grand Champion international, Grand Premior International, ~~Champion d'Europe, Premior d'Europe~~ *Supreme Champion et Supreme Premior*, ne sont validés qu'après homologation par la Membre FIFe nationale ou le club auquel adhère l'exposant.

4.7 Passage à la classe supérieure

Conformément aux § 4.2.b, 4.3, 4.4, 4.5 et 4.6, dès qu'un chat a obtenu tous les certificats requis, il doit obligatoirement concourir dans la classe supérieure.

5.4 Règlement de compétition dans les différentes classes

Les clubs et fédérations de clubs sont tenus d'observer le règlement de la FIFe pour les classes suivantes:

Classe	Nom de la classe	Certificat
11	Junior (7-10 mois)	<i>CACJ</i>
12	Kitten (4-7 mois)	<i>CACC</i>

6.9 Qualification et classification

...
Aucun chat ne peut obtenir un certificat s'il n'obtient pas au moins Ex. 1 avec le min. de points requis:

Classe 3-4: CACS – CAPS = 97 points

Classe 5-6: CAGCIB-CAGPIB = 96 points

Classe 7-8: CACIB-CAPIB = 95 points

Classe 9-10: CAC-CAP = 93 points

Classe 11-12: CACJ-CACC = 90 points

Un juge peut attribuer les certificats suivants:

Pays>	Européen		Non-Européen	
v Juge Exposition>	Nationale	Internationale	Nationale	Internationale
Juge non-européen	Ne peut pas officier	Ne peut pas officier *	CACC, CACJ, CAC, CAP	Tous certificats
Juge International	CACC, CACJ, CAC, CAP	Tous certificats	CACC, CACJ, CAC, CAP	Tous certificats

Motivation:

Comme nous nous efforçons de motiver exposants à participer à nos expos nationales et internationales dans le monde entier, une motivation supplémentaire peut être donnée, en permettant aux chatons et aux jeunes d'obtenir un titre. En permettant l'obtention de ces titres dans un seul pays et avec seulement 3 certificats, nous évitons aux gens d'exposer des chatons trop souvent, donc il ne devrait pas y avoir de problèmes de santé avec cette proposition.

	<h2 style="color: red;">Felinolog</h2>	(BY) Felinolog
---	--	---

BY	Felinolog	Proposition 1	Règlement des expositions	Annexe 1
Ajouter Biélorussie dans l'annexe				

"Felinolog" demande à l'Assemblée générale d'inclure Bélarus dans l'Annexe 1 Permettre < . >, **Biélorussie** d'organiser des expositions internationales avec un nombre min. de 80 chats

Motivation : À l'heure actuelle, "Felinolog" peut compter principalement sur ses propres membres.

	<h2 style="color: red;">Indonesian Cat Association</h2>	(ID) ICA
---	---	---

ID	ICA	Proposition 1	Règlement des expositions	Annexes
Nouvelle annexe (6)				(nouvelle annexe)

Nous proposons les exceptions suivantes aux règl. des expositions dans classes 7 à 10 valides pour l'Indonésie, à partir du 01.06.2023:

- **3x CAC/CAP dans 1 pays, décerné par au moins 2 juges différents**
- **3x CACIB/CAPIB dans 1 pays, décerné par au moins 2 juges différents.**

Motivation: Pour rendre viable d'organiser des expositions internationales en Indonésie, ICA a décidé d'organiser la plupart de ces expositions pendant 2 week-ends consécutifs en invitant les 2 mêmes juges à officier. Cela provoque un problème pour les chats qui commencent dans les classes 9/10 ou commencent dans les classes 7/8, et sont inscrits pour les 2 jours des expositions pendant ces 2 week-ends: il est impossible pour eux d'obtenir 3x CAC/CAP ou 3x CACIB/CAPIB par 3 juges différents et il n'y a aucune possibilité de contre-insigne. ICA espère que notre proposition sera acceptée, merci beaucoup à l'avance également au nom de nos exposants qui seront très heureux qu'ils puissent continuer à exposer chats au lieu d'être bloqués pour le faire

	<h2 style="color: red;">Associazione Nazionale Felina Italiana</h2>	(IT) ANFI
---	---	--

IT	ANFI	Proposition 1	Règlement des expositions	Annexe 2
Ajouter l'Italie dans l'annexe				

Permettre tous les certificats décernés dans un seul pays pour le titre :

- **Champion International ou Premior International : 5 CACIB/CAPIB par au moins 3 juges différents**

Cette exception est valable pour la Biélorussie, l'Espagne, **l'Italie**, le Portugal, la Russie et l'Ukraine jusqu'au 31.12.2026

Motivation: Avec sa géographie particulière, qui s'étend sur plus de 1.200 Km du Nord au Sud, et avec ses deux îles principales que sont la Sardaigne et la Sicile, l'Italie constitue un cas particulier. Les habitants des îles principales sont en effet gravement désavantagés car ils doivent prendre un ferry ou un avion s'ils souhaitent faire concourir leurs chats. Pour cas, l'entrée aux expos est beaucoup plus onéreuse et complexe en termes d'organisation, surtout si plusieurs moyens de transport sont nécessaires. De même, les habitants continentaux du sud de l'Italie, où les expositions félines sont rares, rencontrent les mêmes difficultés. La proposition vise à promouvoir la culture féline à travers le Pays à permettre propriétaires privés, notamment dans le sud et dans les îles précitées, d'exposer leurs chats dans les classes supérieures. Le succès de ces mesures a été démontré par l'augmentation des inscriptions de chats aux expositions félines italiennes pendant la période pandémique liée au COVID, lorsque des autorisations extraordinaires étaient en vigueur.

  	<p>Felis Moldova FAF - Felis Romania Ukrainian Felinology Union</p>	<p>FM (MD) FAF-FR (RO) UFU (UA)</p>
---	--	---

FM/ MD	FAF-FR/ RO	UFU UA	Règlement des expositions	§ 2.6.6 § 4.1.1
Proposition conjointe de FM (MD), FAF-FR (RO) et UFU (UA)				

Proposition conjointe de Association Feline FELIS MOLDOVA (MD) , Federatia Asociatiilor Feline "Felis Romania" et Ukrainian Felinology Union (UA)

Ajouter un nouveau groupe de Membres FIFe à l'article 2.6.6. du règlement des expositions

Black Sea Winner Show	Moldavie, Roumanie, Ukraine
------------------------------	------------------------------------

Ajouter un nouveau titre à l'article 4.1.1.

Black Sea Winner	BSW
-------------------------	------------

	<p>Norske Rasekattklubbers Riksforbund</p>	<p>(NO) NRR</p>
---	---	------------------------------

NO	NRR	Proposition 2	Règlement des expositions	Annexe 2
Ajouter Norvège dans l'annexe				

Permettre tous les certificats décernés dans un seul pays pour le titre :

- Champion International ou Premior International : 5 CACIB/CAPIB par au moins 3 juges différents Valable pour la Biélorussie, l'Espagne, **la Norvège**, le Portugal, la Russie et l'Ukraine jusqu'au 31.12.2026

Motivation: Les expos sont un terrain de recrutement important pour le sport félin. Du côté des exceptions, on constate depuis quelques années un intérêt accru des nouveaux exposants, d'autant plus qu'ils peuvent participer à plusieurs salons sur place et n'ont pas à se déplacer à l'étranger. La Norvège est un long pays et pour ceux qui vivent dans le nord et l'ouest de la Norvège, c'est un long chemin pour voyager à l'étranger. C'est un seuil élevé pour qu'un nouvel exposant doive voyager à l'étranger après 5 expositions en classe adulte, et plusieurs nouveaux exposants renoncent alors à se présenter. Nous constatons déjà qu'une exemption de l'exigence d'un certificat dans 2 pays en classe 7/8 augmente le nombre de nouveaux émetteurs

	<p>Polska Federacja Felinologiczna "Felis Polonia"</p>	<p>(PL) FPL</p>
---	---	------------------------------

PL	FPL	Proposition 2	Règlement des expositions	§ 2.6.6
Ajouter Pologne dans le groupe Baltic Winner Show				

Conformément au § 2.6.7, nous proposons d'ajouter la Pologne à la liste du Baltic Winner Show.

Baltic Winner Show	Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne
--------------------	---

Motivation: La Pologne est l'un des plus grands membres de la FIFe en Europe et n'appartient pas encore à un groupe des organisateurs Winner Show. Nous pensons qu'un tel ajout renforcera le Baltic Winner Show

PL	FPL	Proposition 3	Règlement des expositions	§ 5.4
Changement d'âge dans les classes 9, 10, 11 et 12				

Classe 9: Ouverte

Cette classe est ouverte à tous les chats âgés d'au moins ~~10~~ 12 mois le jour de l'exposition, conformément aux § 1.17 e et 3.1. Dans cette classe, le CAC est décerné.

Classe 10: Neutre

Cette classe est ouverte à tous les chats castrés âgés d'au moins ~~10~~ 12 mois le jour de l'exposition, conformément aux § 1.17 e et 3.1. Dans cette classe, le CAP est décerné.

Classe 11: Jeune (~~7-10 mois~~) (8-12 mois)

Cette classe est ouverte à tous les chats âgés de ~~7-8~~ mois et plus, et de moins de ~~10~~ 12 mois le jour de l'exposition, conformément aux § 1.17 e et 3.1.

Classe 12: Chaton (~~4-7 mois~~) (4-8 mois)

Cette classe est ouverte à tous les chats âgés de 4 mois et plus, et de moins de ~~7~~ 8 mois le jour de l'exposition, conformément aux § 1.17 e et 3.1.

Motivation : Les changements de classes précédents dans 11 et 12 faisait une réduction de la durée de participation dans ces classes. Beaucoup des races se développent lentement, et 2 mois supplémentaires pour les classes 11 et 12 donneraient plus de temps pour murer avant d'entrer dans les classes adultes. En changeant de 10 à 12 mois dans les classes 9 et 10, il en découle naturellement que 8 mois deviendraient la scission entre les classes 11 et 12

	Commission des expositions	CdE
---	-----------------------------------	-----

FIFe	CdE	Proposition 1	Règlement des Expositions	§ 1.8
Conditions pour une exposition internationale				

Les expositions dites internationales doivent satisfaire aux conditions suivantes:

[...]

e. au moins ~~150~~ 120 chats, [...]

f. [...]avec moins de ~~150~~ 120 chats jusqu'à un nombre minimal de 100 chats. [...]

Motivation: Pendant la pandémie, la plupart des membres n'ont pas été en mesure d'organiser des expos et après la pandémie, la plupart des membres ont souffert d'une baisse importante des exposants et des chats présentés. Aujourd'hui encore, de nombreux organisateurs d'expositions ont du mal à atteindre le nombre minimum de chats inscrits et sont obligés de demander des autorisations au comité de la FIFe. En 2021 (toujours beaucoup moins de expositions en raison de la pandémie), 23 autorisations ont été accordées et en 2022, 42 autorisations. Réduire le nombre de chats inscrits obligatoires aidera les organisateurs d'expositions et réduira le temps consacré à cette question également pour le Comité de la FIFe.

FIFe	CdE	Proposition 2	Règlement des Expositions	§ 1.7-1.9, § 9 (nouveau)
Exposition Nationale et Conditions pour une Exposition Nationale, Compétition de Championnat National et conditions pour une Compétition de Championnat National (CCN)				

Réorganiser les articles : Déplacer le texte du § 1.8 (Conditions pour une expo internationale) au § 1.7, en incluant le texte actuel du § 1.7 (La rosette FIFe) comme § 1.7.j

Renommer le § 1.9 (Conditions pour une expo nationale) en § 1.8, modifier le titre de l'article et ajouter un nouveau texte:

1.8 Exposition nationale et Conditions pour une exposition nationale:

Afin d'obtenir le droit d'organiser une exposition nationale et de délivrer des certificats CAC, CAP, les organisateurs doivent respecter les conditions du présent règlement.

Conditions pour une exposition nationale:

Pour l'organisation d'une exposition nationale, les articles suivants du § 1 s'applique:

§ 1.1, 1.2, 1.3, 1.4 et 1.5

~~§ 1.6:~~

~~— en remplaçant "international" par "national"~~

~~— en supprimant CACIB, CAPIB, CAGCIB, CAGPIB, CACS et CAPS~~

~~— § 1.8 - § 1.7. :~~

en remplaçant le texte de l'alinéa ~~§ 1.8. § 1.7.e~~ par: au moins 80 chats doivent être engagés en concours et inscrits au catalogue parmi lesquels 80% doivent avoir un pedigree

en supprimant l'alinéa ~~§ 1.8. § 1.7.g. et 1.7.j~~

Remplacez le titre de l'article du § 1.9 par un nouveau titre et ajoutez un nouveau texte:

1.9 Compétition de Championnat National et conditions pour une Compétition de Championnat National (CCN)

Les membres de la FIFe peuvent organiser la compétition du championnat national (CCN) pour leurs propres membres individuels.

Afin d'obtenir le droit d'organiser un CCN et de délivrer des certificats CACNB, CAPNB, CAGCNB, CAGPNB, CACSN, CAPSN and PHN les organisateurs doivent respecter les conditions du présent règlement.

Conditions pour une Compétition de Championnat National (CCN):

a. Les articles suivants du § 1 s'appliquent:

- § 1.1, 1.2, 1.4 et 1.5
- § 1.3 en établissant les mêmes frais applicables pour la CCN que ceux valables pour une exposition nationale
- § 1.4 en établissant qu'il n'y a aucune obligation de distance de 400 km entre l'exposition de la CCN et tout autre type d'exposition; le NCC peut être organisé comme une exposition séparé ou en même temps qu'une exposition international, organisé par le même Membre ; si NCC est organisé en même temps que les expositions décrites au § 1.7 ou § 1.8, les chats concourant en NCC ne peuvent être inscrits que dans les classes N1-N8. § 1.7 by:
 - un ou plusieurs juge(s) est/sont présent(s), aucun juge étranger n'est nécessaire
 - remplacer le texte du § 1.7.e par : au moins 50 chats doivent être inscrits dans l'une des classes N1 – N8, et inscrits au catalogue
 - suppression du texte sous.

b. Pour les classes de expositions, certificats et titres applicables à la CCN → § 9.

c. Tous les certificats vers un titre doivent avoir été obtenus à la CCN et décernés par au moins 3 juges différents.

d. Un panneau Best in Show distinct doit être fourni pour CNC.

e. Les résultats d'exposition obtenus et les titres de Championnat National/Premiorship ne sont pas valables comme qualifications pour les expositions décrites au § 2, ni pour obtenir les titres décrits dans § 4.13. – 4.18.

Ajouter un nouveau titre d'article:

§ 9 Compétition de championnat national (NCC): classes d'expositions, certificats, titres d'exposition et exigences

a. The official show classes

Classe	Nom de la classe	Certificat
N1	Suprême National Champion	PHN
N2	Suprême National Premior	PHN
N3	Grand National Champion	CACSN
N4	Grand National Premior	CAPSN
N5	International Champion	CAGCNB
N6	International Premior	CAGPNB
N7	National Champion	CACNB
N8	National Premior	CAPNB

b. Noms, abréviation des certificats et nombre minimum de points

Nom du certificat	Abréviation	Min. points
Certificat d'Aptitude au Championnat de Beauté	CAC	93
Certificat d'Aptitude au Premium de Beauté	CAP	93
Certificat d'Aptitude au Championnat National de Beauté	CACNB	95
Certificat d'Aptitude au Premium National de Beauté	CAPNB	95
Certificat d'Aptitude au Grand Championnat National de Beauté	CAGCNB	96
Certificat d'Aptitude au Grand Premium National de Beauté	CAGPNB	96
Certificat d'Aptitude au Championnat Suprême National de Beauté	CACSN	97
Certificat d'Aptitude au Premium Suprême National de Beauté	CAPSN	97
Prix d'Honneur National	PHN	---

c. Titres d'exposition, leurs abréviations et exigences

Titres de Championnat National/Premiorship			
Champion	CH	3x CAC	Ces titres sont places avant le nom complet du chat
Premior	PR	3x CAP	
National Champion	NC	3x CACNB	Ces titres sont places après tous les titres internationaux et avant le nom complet du chat
National Premior	NP	3x CAPNB	
Grand National Champion	GNC	6x CAGCNB	
Grand National Premior	GNP	6x CAGPNB	
Supreme National Champion	SNC	9x CACSN	
Supreme National Premior	SNP	9x CAPSN	
Honorary Supreme National Champion	HSNC	20x PHN	
Honorary Supreme National Premior	HSNP	20x PHN	

Motivation: Au cours des dernières années, de plus en plus de demandes des membres ont été exprimées pour établir un nouveau type d'exposition pour permettre une sorte de compétition nationale, pour attirer plus d'exposants en apportant quelque chose de nouveau au système d'exposition international existant. De plus en plus de membres demandent également toutes sortes d'exceptions à nos règles actuelles pour les expositions internationales, ce qui s'est malheureusement soldé par une grave dévaluation de nos titres d'expositions internationales existants. Par conséquent, le SC veut faire respecter la compétition du championnat national pour servir tous les exposants et en particulier ceux qui, pour une raison quelconque, ne peuvent pas montrer à l'étranger, mais souhaitent concourir et obtenir des titres pour leurs chats, et donner une nouvelle possibilité aux membres d'offrir et organiser un nouveau type de concours pour leurs propres membres individuels, s'ils le souhaitent. Nous pensons que ce type de CCN, parallèle aux expositions internationaux et nationaux existants, peut être intéressant pour les exposants non seulement pour établir un nouveau type d'exposition, mais aussi pour compléter la compétition jusqu'aux titres nationaux les plus élevés. Nous pensons que le NCC peut également être une offre importante pour les membres FIFe plus isolés ou éloignés afin de motiver les exposants et, par conséquent, la croissance de ces membres. De plus, nous voulons que NCC soit un système aussi flexible, simple et convivial que possible, dans le respect des règles existantes. Par conséquent, de nombreuses questions d'organisation au sein de NCC sont à la discrétion des membres (et de leurs clubs), comme : s'ils souhaitent organiser uniquement des expositions NCC séparément ou, si possible, avec des expositions internationales ou utiliser uniquement des juges de leur propre pays. De plus, pour le rendre plus attractif pour les exposants, les chats, une fois qu'ils ont obtenu les titres CH/PR, doivent être autorisés à concourir séparément, mais parallèlement dans les deux compétitions (internationale et nationale) vers les titres internationaux et les titres NCC, en suivant et remplissant toutes les conditions requises pour chacune de ces deux compétitions différentes, s'il le souhaite. Nous pensons que NCC doit également donner une solution appropriée aux membres, dont les membres individuels sont confrontés à différents obstacles pour pouvoir montrer leurs chats, pour les satisfaire en leur offrant l'option NCC, plutôt que de demander de nouvelles et nouvelles exceptions aux exigences existantes. des règles pour atteindre les titres internationaux et dévalorisant complètement le sens de "Championnat International".

FIFe	CdE	Proposition 3	Règlement des Expositions	§ 2.6
Winner Shows				

2. Ces expositions ~~seront organisées entre février et juin compris~~ **peut avoir lieu n'importe quel mois de l'année, sauf octobre et novembre**, et doivent figurer clairement au moins 1 an avant leur date dans le calendrier officiel des expos FIFe. Un seul Winner Show est permis au cours d'un même weekend.

Motivation: Permettre organisateurs de FIFe Winner Shows d'avoir plus de flexibilité en termes de dates et une meilleure répartition entre les différents FIFe Winner Shows, mais de ne pas intervenir avec la Mondiale.

FIFe	CdE	Proposition 4	Règlement des Expositions	§ 2.7
Règles spécifiques pour la Mondiale et les Winners Shows – diplôme spécial				

Réorganiser l'article par paragraphes:

- a. Pendant la Mondiale....
- b. Les membres FIFe...
- c. Les certificats ...

Ajouter dans l'article:

d. Les membres FIFe organisant une exposition telle que décrite dans ce chapitre doivent délivrer un diplôme spécial à tous les Winner's.

Motivation : Gagner un titre de Winner's à l'un de ces types de Winners Shows est la plus haute réalisation qu'un chat puisse obtenir au cours d'une année consécutive. Les chats, qui remportent des titres aussi prestigieux, devraient recevoir un diplôme spécial pour leur réussite, plutôt qu'un simple résultat imprimé joint au rapport du juge.

FIFe	CdE	Proposition 5	Règlement des Expositions	§ 4.5
Classes aux Expositions– Nouveau titre Honoraire Champion/ Premior Supreme				

§ 4.6 Obtention du titre de Honoraire Champion Suprême ou Honoraire Premior Suprême

Pour accéder au titre de Honoraire Champion ou Premior Suprême, un chat doit avoir obtenu :

- 20 (vingt) Prix d'Honneur ' dans la classe 01, ou respectivement class 02.
- décernés par au moins 3 (trois) juges différents
- dans au moins 3 (trois) pays différents
- dans 20 (vingt) expositions internationales FIFe.

Remarques:

Si cette proposition est approuvée, le tableau du § 4.1.1 doit être mis à jour en conséquence:

Titres d'exposition	Abr.	§	Remarque
Titres Champion/Premior			
[...]			Ces titres sont placés avant le nom complet du chat
Champion suprême	SC	4.5	
Premior suprême	SP	4.5	
<i>Honoraire Champion Suprême</i>	<i>HSC</i>	<i>4.6</i>	
<i>Honoraire Premior Suprême</i>	<i>HSP</i>	<i>4.6</i>	

Si cette proposition est approuvée, les articles suivants doivent être renumérotés et toutes les références aux numéros d'articles doivent également être corrigées.

En conséquence de cela, de petits changements sont nécessaires aux § 4.6, 5.3 des Règlement des Expositions FIFe pour ajouter le mot "Honoraire" et au § 5.3.1 des Règlement d'Élevage et d'Enregistrement FIFe pour refléter ce nouveau titre.

Motivation: En donnant la possibilité d'obtenir un nouveau titre honorifique, nous voulons motiver et encourager les exposants à continuer à présenter des chats dans classes 1 et 2, même après avoir déjà obtenu les titres SC/SP.

FIFe	CdE	Proposition 6	Règlement des Expositions	§ 4.9.1
Nomination au Best in Show (NOM)				

Chaque juge peut nommer dans chaque catégorie (→ page 36) qu'il a jugée:

[...]

- un jeune 7-10 mois *mâle* (~~pas séparé par sexe~~)
- un jeune 7-10 mois *femelle*
- un chaton 4-7 mois *mâle* (~~pas séparé par sexe~~)
- un chaton 4-7 mois *femelle*.

Si cette proposition est acceptée, les § 4.9.2, 3e et 4e alinéas doivent être ajustés avec le même texte que celui énoncé aux 1er et 2e alinéas du même article : ... ou par un autre jeune du sexe opposé dans le même variété et , ou par un autre chaton de sexe opposé dans la même variété

Motivation: Donner plus d'opportunités de nominations aux jeunes et chatons, qui concourent tous ensemble quel que soit le sexe, par rapport aux cas adultes ou adultes neutres. Mais à la fin, choisi parmi tous les chatons et jeunes nominés, il n'y aura toujours qu'un seul gagnant BIS en classe 12 et un seul gagnant BIS en classe 11. Notre objectif était de donner des possibilités plus égales et plus justes et de motiver l'augmentation des entrées.

FIFe	CdE	Proposition 7	Règlement des Expositions	§ 4.9.1
Nomination au Best in Show (NOM)				

Ajouter une nouvelle phrase dans l'article:

Chaque juge peut nommer dans chaque catégorie (→ page 36) qu'il a jugée:

- un mâle adulte
- une femelle adulte

[...]

Chaque juge est autorisé à attribuer une nomination supplémentaire (wild card) par exposition, quelle que soit la catégorie. Ceci se n'applique pas aux expos décrits à l'article 1.9 et à l'article 2.

Motivation: Parfois, la concurrence est très élevée et dans un tel cas, un juge devrait avoir la possibilité de pouvoir donner une nomination "joker" à un chat par exposition. Cela donnerait à un juge l'opportunité de nommer par exemple deux chatons ou deux femelles de la même catégorie.

FIFe	CdE	Proposition 8	Règlement des Expositions	§ 4.9.4
Best in Show pour une race				

Les organisateurs d'exposition peuvent tenir un Best in Show séparé pour une race ("BIS race") selon les conditions suivantes:

1. Il y a au moins ~~50~~ **40** chats inscrits au catalogue [...]
2. Les autres races de la catégorie en question inscrits au catalogue dans les classes 1 – 12 doivent être au nombre d'au moins ~~40~~ **30** en tout.
7. Le nombre de ~~50~~ **40** chats est la limite inférieure; [...]

Motivation : Un "BIS race" est un excellent moyen d'attirer des exposants, même étrangers. Nous pensons que le nombre de chats présents devrait refléter un nombre réel et réaliste qui permettra aux membres d'organiser plus facilement un "BIS race", plutôt que de lutter pour l'organiser.

FIFe	CdE	Proposition 9	Règlement des Expositions	§ 4.9.7
Votes durant le Best in Show				

Ajouter une nouvelle phrase dans l'article:

Le vote durant le Best in Show doit être public et le nombre des votes qu'un chat nommé a reçu doit être montré par les juges ou annoncées par l'organisateur d'exposition.

Le vote et les résultats du Best in Show doivent également être présentés en anglais, si une autre langue est utilisée. [...]

Motivation : Permettre à tous les juges, élèves juges et exposants étrangers de suivre et comprendre le Best in Show et ses résultats.

FIFe	CdE	Proposition 10	Règlement des Expositions	§ 4.17
National Winner (NW)				

Ajouter:

[...]

Les conditions suivantes doivent être remplies:

[...]

5. Les chats gagnants auront le titre de National Winner, **mentionnant également l'année**, enregistré de la même manière que tout autre titre officiel de la FIFe (→ § 4.1.1) [...]

Remarque:


Si cette proposition est approuvée, le tableau des § 4.1.1 et § 5.3.1 - Liste des titres FIFe, Règles d'Élevage et d'Enregistrement, doit être mis à jour en conséquence :

Winner titres			
National Winner	NW	4.17	Ces titres + l'années sont places avant le nom complet du chat et avant des autres titres possibles du Championnat/Premiorat du chat.

Motivation

Nous voulons uniformiser l'enregistrement des titres NW au sein de toute la FIFe. Il est juste que l'année du titre obtenu soit également enregistrée sur les pedigrees. Au cours des dernières années, nous avons remarqué que les registres nationaux utilisent des méthodes très différentes pour enregistrer ce titre national, en particulier dans les cas où le même chat l'a obtenu au cours de nombreuses années différentes. Par conséquent, les titres NW apparaissent très différemment sur les pedigrees délivrés et cela devrait être corrigé et uniformisé.

Autres propositions

 <p>SuomenKissaliitto</p>	<h3>Suomen Kissaliitto r.y.</h3>	<p>(FI) Suomen Kissaliitto</p>
--	----------------------------------	--

FI	SK	Proposition 1
Prolongation des restrictions concernant la Russie, Biélorussie inclut		

a) Les restrictions concernant la Russie imposées lors de l'Assemblée Générale 2022 doivent être prolongées jusqu'au 31.5.2024.

- Les membres de la FIFe en dehors de la Russie ne peuvent importer aucun chat élevé en Russie dans leurs registres, quelle que soit l'organisation qui a délivré leur pedigree.
- Les exposants vivant en Russie ne peuvent inscrire leurs chats à aucune exposition FIFe en dehors de la Russie, quelle que soit l'organisation à laquelle ces exposants sont membres.
- Il est interdit d'organiser des expositions FIFe en Russie.

b) Les restrictions concernant la Russie imposées lors de l'Assemblée Générale 2022 doivent également être appliquées au Bélarus jusqu'au 31.5.2024.

- Les membres de la FIFe en dehors du Bélarus ne peuvent importer aucun chat élevé en Bélarus dans leurs registres, quelle que soit l'organisation qui a délivré son pedigree
- Les exposants vivant en Bélarus ne peuvent inscrire leurs chats à aucune exposition FIFe en dehors du Bélarus, quelle que soit l'organisation à laquelle ces exposants sont membres.
- Il est interdit d'organiser des expositions FIFe en Bélarus

Motivation

Il n'y a aucun signe de la fin de la guerre en Ukraine. La situation reste la même que lors de l'AG précédente, sinon pire. Avec cette décision, nous pouvons réduire notre part du flux d'argent vers la Russie, et nous ne permettrons pas à la FIFe d'être promue dans les événements d'exposition en Russie alors qu'un autre membre de la FIFe, l'Ukraine, et ses membres souffrent de manière immensurable. Nous devons continuer à exprimer notre solidarité envers les Ukrainiens, qui font face à la cruauté de la guerre dans leur vie quotidienne.

Suomen Kissaliitto propose également d'étendre les restrictions au Bélarus car le pays soutient ouvertement la Russie dans ses actions de guerre, permettant même à la Russie d'utiliser son sol pour attaquer l'Ukraine.